

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**PROCES VERBAL
Du mardi 06 avril 2017
A 18h00**

L'an deux mille dix-sept, le six avril, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents : NOUZILLE Jean-Yves, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, DUREL Karine, THIERRY Josiane, MIOCHE Michel, BAFFIER Guillaume, ROUGIER Gérard, ESPAGNOL Pierre, GOUAZÉ Nicolas, FOULQUIÉ Vincent.

☞ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents.

☞ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur Jean-Yves NOUZILLE présente le bilan financier et comptable 2016. Monsieur le maire ne participe pas au vote. Le conseil municipal adopte le compte administratif.

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil pour le compte de gestion. Le compte de gestion est voté à l'unanimité des membres présents.

☞ BUDGET COMMUNAL 2017

Le budget de fonctionnement a été voté en équilibre pour un montant total de 606 661.66 €, le budget d'investissement pour un montant de 437 386.45 €.

Hormis le remboursement de la dette auprès des banques (47 460 €) et de l'EPF-SMAF (2 544.00 €), les opérations suivantes sont programmées :

- Restructuration des thermes tranche 2 (création d'un espace bien-être et détente) : 95 542 €, des aides à percevoir : Département 81 157 €, Région 27 510 €, DETR (Etat) 30 000.00 € subvention exceptionnelle 60 090.00 €
- Extension du réseau d'éclairage public à Lachaux et au Gôt : 2 350.00 €,
- Eclairage public tranche 1 : 15 000.00 €,
- Programme mise aux normes du camping Les Près Dimanche : 24 000.00 €,
- Réhabilitation du bureau des animations 18 000.00 €,
- Etude d'aménagement du Pic Alibert : 5 000.00 €,
- Programme Résidence du Parc : 12 000.00 €,
- Provision Chambreuil : 15 000.00 €
- Refonte du site internet de la commune : 3 500.00 €,
- Logement du Roc : 4 000.00 €,
- Isoir, barrières : 1 520.00 €,
- Signalétique : 8 778.20 €
- Programme de voirie 2017 : 30 000.00 €

Le conseil municipal vote le budget communal 2017 à l'unanimité des membres présents.

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU COMPTE DE GESTION :

Monsieur Jean-Yves NOUZILLE présente le bilan financier et comptable du budget assainissement 2016. Monsieur le maire ne participe pas au vote. Le conseil municipal adopte le compte administratif.

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil pour le compte de gestion. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le maire présente le budget 2017 au conseil municipal.

Section d'exploitation : 16 790.48€

Section d'investissement : 59 690.32 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget assainissement 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

Frais de scolarité : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal énumère la liste des enfants scolarisés à l'école de Saint Gervais d'Auvergne habitant la commune pour l'année 2016-2017 pour un montant de 3540.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la liste des enfants et prévoit au budget primitif la somme de 3 540.00 €

Création 2 emplois saisonniers : considérant qu'en raison de l'ouverture des campings municipaux et de la résidence du parc il y aurait lieu, de créer deux emplois saisonniers : hôtesse d'accueil, agent entretien des campings municipaux et la résidence du parc ainsi que l'entretien extérieur des structures à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1. la création de deux emplois saisonniers de six mois à compter du 24 avril 2017,
2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
3. que la rémunération sera l'IB 347 et l'IM 325 au grade d'adjoint administratif,
4. d'autoriser M le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

SPL Thermes de Châteauneuf les Bains :

Loyer 2017 : Avenant 3 de la convention relative à des prestations intégrées par affermage
Vu l'article 24 de la convention relative à des prestations intégrées par affermage entre la commune et la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains la commune doit fixer cette redevance au titre de 2017, par un avenant, en tenant compte des travaux d'amélioration effectués. Monsieur le Maire propose un montant de 44 305.00 € HT (14 000.00+24 985+5 320).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- de fixer cette redevance à 44 305.00 € hors taxe pour l'année 2017,

d'autoriser Monsieur Gérard ROUGIER à signer l'avenant 3 de la convention relative à des prestations intégrées par affermage entre la commune et la SPL Thermes de Châteauneuf pour le compte de la commune de Châteauneuf

Mise à disposition d'un studio à la résidence du parc à la SPL Thermes de Châteauneuf : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition un studio en classement deux étoiles à la résidence du parc sur une durée de 6 mois à la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains. Monsieur le Maire propose de facturer ce studio de la manière suivante :

- le taux moyen d'occupation de la résidence (2016) : 30%
- la durée de location : 6 mois
- nombre de semaine moyenne par mois 4.5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la mise à disposition d'un studio deux étoiles à la résidence à la SPL Thermes de Châteauneuf,
- confirme la disponibilité de 11 studios deux étoiles, 6 studios 3 étoiles, le studio 4 personnes et le duplex
- applique la formule ci-dessus : $220.00 \text{ €} \times 6 \text{ mois} \times 4.5 \times 30\% = 1\,782.00 \text{ €}$
- décide de fixer la location de ce studio à 1 782.00 € pour l'année 2016 hors champs de TVA
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre au 752 pour 2017 à la SPL Thermes de Châteauneuf

Rapport financier : Monsieur le Maire présente le bilan financier 2016, le budget prévisionnel 2017 et le rapport technique conformément à l'article 28.2 de la convention relative à des prescriptions intégrées par affermage de la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve :

- Bilan financier 2016,
- Budget prévisionnel 2017,
- Le rapport technique.

Prochain Conseil Municipal : 23 mai à 18h00 à la mairie.